

# Les acteurs du développement durable

La participation, principe fondamental du développement durable

2008

**L'Agenda 21 de Rio souligne que le développement durable doit être mis en oeuvre par tous les acteurs, publics, privés et de société civile, au niveau local, national, sous-régional, mondial.**

Du côté des acteurs non étatiques, les associations, les syndicats, les entreprises et industries, les collectivités territoriales, les milieux de la recherche et des technologies, jouent un rôle clé.

Le développement de notions comme la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est lié à cette prise en compte de toutes les "parties-prenantes" qui interagissent sur l'environnement et sur le modèle de développement.

De la même façon le développement durable promet les outils de la concertation et de la participation citoyenne : consultations démocratiques, consultations sur internet, référendum locaux, conférences de citoyens, conférences de consensus, budgets participatifs...

## **Principe 10 de Rio, la participation**

La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

Ce principe de participation des acteurs a de nombreuses implications : il entraîne une nécessité de transparence de l'information et de la décision, et d'équité entre des acteurs qui ne bénéficient pas tous des mêmes moyens. Un débat est en cours également sur la reconnaissance des "lanceurs d'alerte" (chercheurs, salariés d'entreprises etc) et sur la protection à leur accorder.

L'Agenda 21 insiste aussi sur l'importance d'acteurs transversaux, comme les femmes, qui doivent pouvoir participer de façon égale aux hommes aux responsabilités politiques, économiques, sociales pour que le développement soit équitable.

Le développement durable marque une certaine rupture dans la pensée - surtout dans la pensée occidentale - dans la mesure où il prend en compte également des "acteurs faibles", soit qu'ils n'existent pas encore : les générations futures, soit qu'ils n'ont pas accès à parole : la nature, les autres espèces constitutives du vivant.

[Consulter sur notre site la rubrique détaillant les acteurs du développement durable et les chapitres correspondant de l'Agenda 21 de Rio](#)